

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2025/004

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

**DELIBERATION  
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
**Syndic titulaire :** DEVINE Marc - BOURNE Véran - OLIVIER Denis  
**Excusés :** LIENS Charles – BOUCHET Jean-Claude  
**Syndic suppléant :** CAPELLO Jean Pierre  
**Excusés :** PELISSIER Laurence – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** ARRET DE LA PROCEDURE DE FUSION

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Le président rappelle que l'ASA du canal Saint Julien s'est rapproché de l'ASCO du Cabedan Neuf pour une fusion des associations à moyen terme.

Les discussions entre les deux associations se sont arrêtées lors de la réunion de décembre 2024 entre les présidents des deux associations, à l'initiative de l'ASA du canal Saint Julien, qui ne souhaite plus la fusion avec l'ASCO du Cabedan Neuf.

Le président demande au comité syndical de se prononcer sur l'arrêt de la procédure.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du Président, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250320-2025\_004-DE